

**COMMUNE d'EZE
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE ORDINAIRE EN PUBLIC

21 AVRIL 2022 A 19H00

SALLE DES FETES DE LA MAIRIE PRINCIPALE

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-et-un avril à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Stéphane CHERKI, maire.

Présents : M. Stéphane CHERKI – M. Sylvestre ANSELMi – Mme Céline ZAMBON – M. Patrick LADU – Mme Virginie SOULIER – M. Christian FIGHIERA – Mme Meriem BEN HADDOU – Mme Isabelle GIANTON – M. Alain FABRI – M. Jean-Barthélémy VAUTEL – Mme Patricia ALLOUCH

Ont donné procuration :

Mme Patricia PONTIS pour Mme Céline ZAMBON
Mme Claudine TURRINI pour M. Jean-Barthélémy VAUTEL
Mme Annick FILLON pour Mme Isabelle GIANTON
Mme Valérie BUSILLET pour M. Sylvestre ANSELMi

Absents excusés :

Mme Rosaria ILLARIO
M. Christophe VESTRI
M. Claude TKACZYK
M. Boris KRUNIC

Secrétaire de séance : Mme Meriem BEN HADDOU

Rapporteurs : M. Stéphane CHERKI, maire

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

I) URBANISME

1. Désignation d'un membre du conseil municipal pour signer un document d'urbanisme intéressant le maire à titre personnel

Il s'agit de signer une déclaration d'intention d'aliéner relative à la cession d'un bail commercial, sis 197 Avenue de Verdun, soumis au droit de préemption et présentée par la société Floréoservices, représentée par M. Stéphane Cherki.

**Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal,
A L'UNANIMITE,**

- Désigne Monsieur Sylvestre ANSELM I pour signer ce document d'urbanisme.

2. Désignation d'un membre du conseil municipal pour signer un document d'urbanisme intéressant le maire à titre personnel

Il s'agit de signer une autorisation de travaux pour un local commercial sis 2 Avenue du Maréchal Leclerc, L'Atelier Gourmet, déposée le 18 mars 2022 par la SASU Limitless, faisant partie du groupe BCCS au sein duquel figure M. Stéphane Cherki.

**Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal,
A L'UNANIMITE,**

- Désigne Monsieur Sylvestre ANSELM I pour signer ce document d'urbanisme.

3. Convention de mise à disposition d'un bien privé de la commune à l'association de chasseurs Canta Perdrix

La convention de location de l'ancienne bascule du Mont Gros arrive à échéance. Dans la mesure où la commune met ces locaux à disposition à titre gracieux en échange des battues administratives assurées par cette association, il convient que le conseil municipal l'autorise.

**Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal,
A L'UNANIMITE,**

- Valide le projet ci-joint de convention de mise à disposition à titre gratuit au profit de l'association Canta Perdrix ;
- Mandate Monsieur le maire, ou son représentant, pour l'exécution de la présente délibération.

4. Projet de signalétique de la Route des Pays-Sages

La Métropole Nice Côte d'Azur s'implique dans la mise en place du programme européen Plan Intégré Territorial Pays-Sages, qui prévoit de mettre en valeur des communes le long d'une route touristique allant de Cannes à Alba (Piémont). Elle propose d'installer deux panneaux d'information sur pied, l'un sur la moyenne corniche et l'autre sur la grande corniche.

**Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal,
A L'UNANIMITE,**

- Valide le projet d'implantation de ces deux supports d'information sur la partie ézasque du domaine public métropolitain ;
- Décide de faire valider par la commune les informations mentionnées sur les panneaux ;
- Mandate Monsieur le maire, ou son représentant, pour l'exécution de la présente délibération.

5. Avis du conseil municipal sur l'engagement et les modalités de la concertation publique relatifs à la mise en sécurité du tunnel du Cap Estel

La métropole Nice Côte d'Azur a repris la gestion directe du tunnel du Cap Estel, situé sur la RM698, à Eze. Afin de mettre en sécurité les usagers de cet ouvrage d'art, d'importants travaux sont prévus en 2025. Le conseil municipal doit donner son avis à ce sujet ainsi que sur les modalités de concertation publique.

**Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal,
A L'UNANIMITE,**

- Donne un avis favorable à l'engagement de la concertation publique relative à la mise en sécurité du tunnel du Cap Estel par la métropole Nice Côte d'Azur ;
- Approuve les modalités de concertation publique définies par la métropole Nice Côte d'Azur pour la mise en sécurité du tunnel du Cap Estel ;
- Mandate Monsieur le maire, ou son représentant, pour l'exécution de la présente délibération.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 19h10.

Le maire,

Pour le Maire et par délégation,


Sylvestre ANSELMi
1^{er} Adjoint au Maire

Stéphane CHERKI



La secrétaire de séance,

Meriem BEN HADDOU

